



Keleier Forest Landerne

Bulletin mensuel d'information de La Forest-Landerneau

N°396

Mai 2014/ Miz Mae



Les annonces pour le bulletin de Juin sont à déposer en mairie ou e-mail [pour le jeudi 22 MAI](mailto:mairie@la-forest-landerneau.fr)

Mairie :

Tél : 02 98 20 21 43

Courriel : mairie@la-forest-landerneau.fr

Fax : 02 98 20 32 44

Internet : www.la-forest-landerneau.fr

Heures d'ouverture :

Lundi au jeudi ... : 8h30-12h / 13h30-17h30

Vendredi.....: 8h30-12h / 13h30-17h

Samedi : 9h - 11 h

Bibliothèque :

Tél : 02 98 20 39 57 Courriel : bibliotheque.laforestlanderneau@orange.fr

Heures d'ouverture

Mardi 16h30/18h30, jeudi 16h30/19h, samedi 10h30/12h

Service des Eaux et de l'assainissement

Service Client 02.77.62.40.00 de 8h à 20h du lundi au vendredi

Urgences techniques : 02 77 62 40 09 (24 heures sur 24, 7 jours sur 7)

Permanences du Maire et des Adjointes

Yvon BESCOND, Maire..... : le mardi de 11h à 12h – le vendredi de 17h à 18h

Roland GUILLON (Finances-Administration Générale)..... .. le jeudi de 19h00 à 20h00

Gisèle HALLEGOUET (Ecole-Enfance-Jeunes).....: le mardi de 18h00 à 19h00

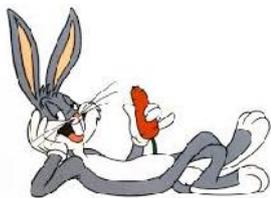
Michel BARRE (Urbanisme-Voirie-Environnement –Cadre de Vie) le mercredi de 18h30 à 19h30

Emmanuelle ABILY (Sport-Loisirs-Culture)..... le lundi de 17h45 à 18h30

En dehors de ces horaires, le Maire et les Adjointes reçoivent sur rendez-vous

Le bureau municipal se réunit tous les lundis à 18h30

Quoi de neuf ?



Les dates à retenir



- 08/05** Cérémonie de commémoration du 8 mai à 11h au Monument aux morts
- 10 et 17/05** Opération ferraille (JGF Foot)
- 10/05** Collecte journaux école Georges Brassens
- 18/05** Kermesse école Sainte-Anne
- 25/05** **Elections européennes**
- 14/06** Collecte journaux école Georges Brassens

Santé

Pharmacie de l'Elorn (N. RICHARD) du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 19h30 et le samedi matin de 9h à 12h30 : (02.98.20.28.76)

Mai	Samedi	Dimanche
01/05	Déroff Plouneventer	
03 et 04/05	Jouillat-Dutreix Landerneau	Le Port Plouedern
08/05	Richard La Forest Landerneau	
10 et 11/05	Moign Landerneau	Déroff Plouneventer
17 et 11/05	Lemoine Landerneau	Bydlon La Roche Maurice
24 et 25/05	Moign Landerneau	Lacoste Landerneau
Jeu de l'ascension 29/05	Jouillat-Dutreix - Landerneau	
31/05/14	Lemoine Landerneau	

Tableau de garde du samedi après-midi et dimanche de 9h30 à 20h. Après 20h composez le **17 ou le 3237**

INFIRMIERES :

- Béatrice FILY-SIDOINE

02.98.20.23.15 -17 Bis Place du Château – Soins à domicile 7 jours/7 – Soins au cabinet sur rendez-vous

- Sandrine GORREC et Stéphanie ROLLAND

06.20.47.28.90 – 24 Kergreac'h

Soins à domicile 7 jours/7

Soins au cabinet sur RDV

MEDECINS : 17 Place du Château. 02.98.20.26.20

Sur RDV du lundi au vendredi de 9 H à 19 H et le samedi de 9 h à 12 h. –**Dr GRAVAND** : lundi-jeudi

Dr CORSON : mardi-mercredi-vendredi-samedi

GARDES DES MEDECINS : Après 19 h et le week-end appeler le **15**

MASSEUR-KINESITHERAPEUTE : Hubert CASTREC

2 route de Kerhuon 02.98.20.21.82 sur rendez-vous

Association ADMR de Landerneau et sa région

59 rue de Brest - 29800 Landerneau ☎ 02.98.85.64.22

HORAIRES D'OUVERTURE A LANDERNEAU

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Fermé le mercredi après-midi

Commission action sociale

Permanence mardi 6 mai de 14 à 15 heures au bureau polyvalent, afin d'aider à effectuer les démarches administratives, à régler les différents problèmes et résoudre les difficultés que vous pouvez rencontrer dans votre vie quotidienne.

Avis aux nouveaux habitants

Les nouveaux habitants de la commune sont invités à se présenter en mairie dès leur arrivée, munis de leur livret de famille, afin de faciliter les tâches administratives les concernant.

Ordures Ménagères

Avis de la Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas

Le jeudi 8 Mai étant férié, la collecte des recyclables, sur l'ensemble du territoire de la commune sera avancée, au lundi 5 mai, entre 5 h du matin et 20 h. Les personnes concernées sont invitées à les déposer la veille au soir aux endroits habituels.

Le jeudi 29 Mai étant férié, la collecte des déchets ménagers sur l'ensemble du territoire de la commune sera avancée, au lundi 26 mai

Foyer des Jeunes :

Cécile accueille les jeunes Forestois le mercredi de 13h30 à 18h et pendant les vacances scolaires du lundi au vendredi.



Communiqué de la Préfecture

Interdiction de brûlage à l'air libre des déchets verts (Arrêté Préfectoral 2011-1514 du 07/11/2011)

Le brûlage des déchets verts peut être à l'origine de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée, nuit à l'environnement et à la santé et peut être la cause de la propagation des incendies.

Plus spécifiquement, le brûlage à l'air libre est source d'émission de substances polluantes dont des gaz et particules dans la concentration dans l'air doit rester conforme aux normes de la directive 2008/50/CE concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe.

Il convient de rappeler le principe général d'interdiction de brûlage de tels déchets.

Heures d'ouverture de la déchetterie

(ZI Saint Eloi) –☎: 02.98.85.19.50

Horaires : du 1er novembre au 28 février

Du lundi au samedi 9h à 12h et de 14h à 17h 30

Fermé dimanche et jours fériés.

Déchets de jardin

Aire de déchets verts

Rappel de la Communauté de Communes :

Il n'est accepté que les coupes d'arbustes de diamètre inférieur à 20 cm et les tontes de pelouse, à l'exclusion de tout autre produit (sacs plastiques, cailloux, cuir, ...)

Stationnement remorque

03-04 mai	Rue de Guébriant	07 mai	Keranna
10-11 mai	Place du Château	14 mai	Rte Kerhuon (42)
17-18 mai	Kergreac'h	21 mai	Gorré N'Aod
24-25 mai	Hameau du Parc Hir	28 mai	Chapelle Ste Anne

Nous vous rappelons que la remorque ne doit recevoir que les **coupes de tonte de pelouse et des végétaux dont le diamètre ne dépasse pas 20 cm**. Donc pas de plastique, de cailloux, de bois.

Horaires des messes - Mai

Les dimanches 4 et 18 mai à 10h30 à Saint-Thonan.

Le jeudi 29 mai à 10h30 à La Forest : Ascension, 1^{ère} communion.

Dimanche 1^{er} juin 10 h30 à La Forest.

Compte rendu Conseil Municipal du samedi 22 mars 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni le Samedi 22 Mars 2014 à 10 heures à la mairie, sous la présidence d'Yvon BESCOND, Maire. Tous les conseillers municipaux étaient présents à l'exception de Isabelle GUYON (excusée, procuration à Roland GUILLON), Roland PORHEL (excusé, procuration à Yvon BESCOND), Gildas SALIOU (excusé, procuration à Michel BARRE), Claude BAIL, Peggy L'HUILLIER.

Déclaration du Maire en début de séance



« Nous allons entamer la dernière séance de cette mandature. Je voudrais en profiter pour vous remercier tous pour ces six années durant lesquelles vous avez participé activement, chacun à votre niveau, aux travaux du Conseil.

Je remercie ceux d'entre vous qui ont accepté de repartir avec moi pour une nouvelle mandature et je

suis bien sûr très heureux de faire remarquer qu'ils sont majoritaires dans cette assemblée. Nul doute qu'ensemble avec les nouveaux élus nous saurons trouver une nouvelle dynamique pour améliorer encore le cadre de vie de nos concitoyens.

C'est bien sûr avec une émotion très compréhensible que je salue ceux d'entre vous qui vont arrêter leur engagement municipal et les remercie de ces années 6, 12 ou 18 qu'ils ont donné à leur commune. On ne peut pas bien sûr effacer aussi facilement en particulier les nombreuses réunions d'adjoints qui ont jalonné ces années. Sachez qu'on vous réservera toujours un accueil privilégié dans cette Mairie où vous aurez laissé des traces de votre passage. Merci à tous ».

Rythmes scolaires – Le point sur le dossier

Par courrier en date du 28 février 2014, le Maire a informé l'Inspection Académique des horaires d'enseignement et de temps périscolaire proposés pour la rentrée de septembre 2014 à l'école Georges Brassens pour la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Ces horaires peuvent dès à présent bénéficier d'une validation provisoire par l'Education Nationale.

Horaires d'enseignement :

	Matin	Après-midi
Lundi	8h45 – 11h45	13h30 – 16h30
Mardi	8h45 – 11h45	13h30 – 15h
Mercredi	8h45 – 11h45	
Jeudi	8h45 – 11h45	13h30 – 16h30
Samedi	8h45 – 11h45	13h30 – 15h

Temps d'Accueil Périscolaire : mardi et vendredi de 15h à 16h30. Ces horaires, qui ont été élaborés en concertation avec la Directrice, l'école et les délégués du Conseil d'Ecole, doivent, pour être validés, être accompagnés d'un avant-projet éducatif territorial qui sera rédigé par l'association EPAL.

Un comité de pilotage, qui s'est réuni le jeudi 20 mars, a commencé à réfléchir sur l'organisation matérielle à mettre en place.

Travaux RD 233-Route du Château : Marché attribué

Un appel d'offres a été lancé pour la réalisation des travaux de réseaux (eau potable – eaux pluviales – assainissement) sur la RD 233 et la route du Château. Après consultation de la commission d'appel d'offres, le marché a été attribué à l'entreprise MARC de Brest pour un montant de 269 655,70 € H.T.

Examen et vote des comptes de gestion et des comptes administratifs 2013

Compte Administratif 2013 – FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement prévues : 753 972 €
 Dépenses de fonctionnement réalisées : 738 349 €
 Ecart : - 15 623 €

Recettes de fonctionnement prévues : 1 026 365 €
 Recettes de fonctionnement réalisées : 1 061 668 €
 Ecart : + 35 303 €

Prélèvement pour investissement prévu : 272 393 € +
 15 623 € + 35 303 € = 323 319 €

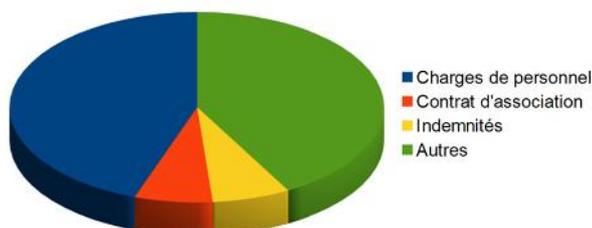
Comparaison avec les autres années

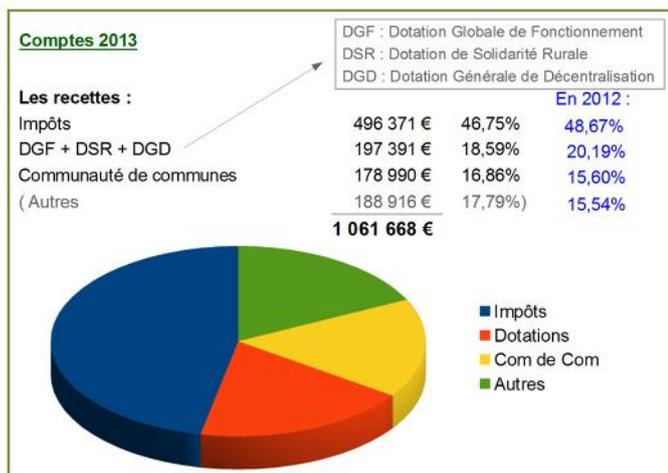
	Dépenses	Recettes	Résultat
2008	604 483 €	900 873 €	296 390 €
2009	661 097 €	909 556 €	248 459 €
2010	671 825 €	929 524 €	257 699 €
2011	634 914 €	945 403 €	310 489 €
2012	678 641 €	974 442 €	295 801 €
2013	738 349 €	1 061 668 €	323 319 €

Comptes 2013

Les principales dépenses :

			En 2012 :
Les charges de personnel	329 246 €	44,59%	42,46%
Le Contrat d'association (Ste Anne)	49 800 €	6,74%	9,88%
Les indemnités Maire & Adjoints	49 722 €	6,73%	7,32%
(Autres)	309 581 €	41,93%	40,33%
	738 349 €		





Compte Administratif 2013 – INVESTISSEMENT

Total des dépenses : 889 246,55 €

Les principales dépenses

- Voirie	89 444 €
- Voirie RD 233 -Carrefour du Château	113 414 €
- Ecole Georges Brassens	28 107 €
- Travaux Mairie-Salle Polyvalente	76 094 €
- Salle Kerjean	9 664 €
- Salle de Sports	7 502 €
- Sport	7 615 €
- Cantine	9 577 €
- Construction pharmacie-logements	183 824 €
- Virement budget assainissement à la communauté de communes	361 728 €

Total des recettes : 743 264,19 €

Résultat : Déficit d'investissement de 145 982,36 €

Compte Administratif – EAU

- Excédent de fonctionnement	20 082,31 €
(36 147,46 de recettes –16 065,15 de dépenses)	
- Excédent d'investissement	99 973,34 €
(119 102,12 € de recettes - 19 128,78 € de dépenses)	

Soumis au vote, les comptes de gestion sont approuvés à l'unanimité.

Sous la présidence d'Eliane Garnier les comptes administratifs de la commune sont également approuvés à l'unanimité.

Affectation des résultats

Accord du Conseil à l'unanimité pour le transfert de l'excédent de fonctionnement du budget de la commune (323 319,11 €) à l'investissement et pour le transfert de l'excédent de fonctionnement du budget eau (20 082,31 €) à l'investissement.

Fixation des taux des taxes locales 2014

L'année 2014 s'annonce difficile pour les finances communales :

Les dotations Etat (D.G.F., ...) sont annoncées en baisse (- 30K€), la dotation de la Communauté de Communes reste stable. Parallèlement des dépenses supplémentaires sont à prévoir : la réservation de 2 places à la cabane aux bruyères coûtera 16 500 € et la

mise en place des rythmes scolaires impactera le budget.

Les taux des taxes de la Forest sont largement inférieurs à la moyenne départementale. Proposition est faite au conseil de majorer les taux d'imposition de 5%, ce qui apportera un produit supplémentaire d'environ 25 000 €. Soumis au vote, les taux des taxes sont adoptés à l'unanimité :

Les taux proposés :	Taxe d'habitation	14 %
	Foncier bâti	14,41 %
	Foncier non bâti	34,42 %

Budgets primitifs 2014

Commune : FONCTIONNEMENT

Equilibre à **1 019 518 €** ce qui laisse un prélèvement possible pour l'investissement de 230 034 €

Commune : INVESTISSEMENT

Equilibre à **2 153 783 €** avec les dépenses suivantes :

- Dépenses imprévues	10 000 €
- Déficit d'investissement 2013	145 983 €
- Opérations non affectées	45 000 €
- Voirie	140 000 €
- Voirie RD 233-Carrefour du Château	510 000 €
- Ecole Georges Brassens	30 000 €
- Mairie – Salle Polyvalente	50 000 €
- Salle Kerjean	20 000 €
- Salle de Sports	480 000 €
- Sport	130 000 €
- Route de Rulan	42 800 €
- Construction Pharmacie-Logements	550 000 €

Budget Eau : 28 271 € en fonctionnement
171 326 € en investissement

Soumis au vote, les budgets 2014 sont adoptés à l'unanimité

Interrogé sur la situation financière de la commune de La Forest-Landerneau, le trésorier de Brest Banlieue, Monsieur GOURVENNEC, présent à la séance du Conseil, signale qu'avec un endettement nul, la commune peut envisager l'avenir avec sérénité. La capacité d'autofinancement reste stable, malgré la hausse des dépenses de fonctionnement et la baisse des dotations de d'Etat

Informations et questions diverses

- ✚ Le transfert de voirie des lotissements « Hameau de la Chapelle - Hameau de Ty Méan – Parc Vilaric et Hameau de Rulan » est effectif depuis le 19 mars 2014.
- ✚ Remerciements des parents d'élèves des deux écoles Forestoises pour les subventions accordées en 2013.
- ✚ Accord du Conseil Général pur une subvention de 119 699 € à la commune pour les travaux RD 233 – Carrefour du Château.

L'intégralité du compte rendu du Conseil Municipal est consultable en Mairie.

Compte rendu Conseil Municipal du samedi 29 mars 2014

Installation du Conseil Municipal et élection du Maire et des Adjoints

La séance est ouverte sous la présidence d'Yvon BESCOND, Maire, qui a déclaré installer dans leurs fonctions de conseillers municipaux :

BESCOND Yvon, PAGE Marie-Renée, GUILLON Roland, ABILY Emmanuelle, BARRE Michel, CADIOU Ghislaine, CABIOCH Jean-Yves, COSSEC Christine, LE BORGNE Gilles, FUTEUL Nathalie, PATINEC Claude, HALLEGOUET Gisèle, PORHEL Roland, PANNIER Catherine, SALIOU Gildas, GUYON Isabelle, GRAFFE Alain, QUILLIVIC-BERNER Christine, RIVOALLAND Yves

Absente : Gisèle HALLEGOUET excusée ayant donné procuration à Yvon BESCOND

Installation des conseillers municipaux

Yvon BESCOND fait lecture de la charte de l'élu local qui rappelle en douze points les grands principes déontologiques à respecter dans l'exercice du mandat.

La présidence est ensuite confiée à Michel BARRE, doyen de l'assemblée. Le secrétariat de séance est assuré par Emmanuelle ABILY, la plus jeune des conseillères et les assesseurs retenus sont Christine QUILLIVIC-BERNER et Alain GRAFFE.

Michel BARRE prend la parole et déclare :

« C'est pour moi un insigne honneur en tant que doyen des nouveaux élus de présenter cette solennelle séance du conseil. Je succède ainsi à Marie-Jo YVINEC en 2008 et à Henry GUEGUEN en 2001, pour ne remonter qu'à deux mandatures. Avant de passer à la suite de l'ordre du jour, je tiens à saluer personnellement et publiquement les conseillers qui nous quittent et tout particulièrement les deux adjoints Eliane GARNIER et Estelle BERNARD-LAUTRAM ainsi que Marie-Jo YVINEC, Régine SIRODOT, Peggy L'HUILLIER et Olivier COSSEC. Travailler à leur côté pour une gestion communale idéale a été agréable, tendu quelquefois, mais surtout enrichissant. Bon vent à eux ».



Election du Maire

Le vote a lieu à bulletins secrets. Monsieur Yvon BESCOND ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire et a été immédiatement installé. Michel BARRE félicite Yvon BESCOND pour son élection au poste de Maire et lui transmet la présidence pour la suite de l'ordre du jour.

Après avoir remercié Michel BARRE, Yvon BESCOND s'adresse à l'assemblée en ces termes :



« Mes Chers Collègues, Mesdames, Messieurs, Je veux tout d'abord remercier le public, nombreux, qui s'est déplacé pour ce premier conseil de la mandature. Bienvenue à tous les enfants qui vont en profiter pour faire une petite leçon d'instruction civique.

Les Forestois ont à nouveau, par leur vote de dimanche dernier, accordé leur confiance

aux membres de l'équipe « Ensemble, Agissons pour La Forest » que j'ai l'honneur de diriger. Merci à eux pour cette confiance renouvelée. Je voudrais aussi remercier mes colistiers pour leur état d'esprit remarquable, plein de délicatesse et de volonté d'agir uniquement pour le bien de tous. Merci aussi aux anciens élus qui nous ont apporté leur soutien et qui, je n'en doute pas, continueront à le faire.

C'est évidemment avec une profonde émotion, même si ce n'est pas une surprise, que je reçois le mandat que vous venez de me confier. N'étant pas novice en la matière, je connais l'ampleur de la tâche à accomplir et l'importance de mes devoirs vis-à-vis de la population. J'essaierai d'être digne de cette responsabilité importante qui m'est confiée, et je serai guidé dans ma tâche par le sens du service public et le respect de l'intérêt général. Comme l'indique notre slogan « Ensemble, Agissons pour La Forest », c'est bien ensemble, avec vous qui venez de prendre vos fonctions dans cette assemblée, avec le personnel communal dont je salue la compétence et l'excellent état d'esprit, avec les sympathisants qui nous apportent leur soutien, avec les nombreux bénévoles qui œuvrent à la bibliothèque et dans toutes commissions municipales, c'est bien ensemble que nous allons travailler pour que La Forest reste cette commune où nous souhaitons continuer à vivre, une commune qui nous l'espérons, saura trouver encore dans 6 ans des élus qui auront le courage de continuer et des nouveaux qui viendront compléter l'équipe. Merci de votre attention et vive La Forest-Landerneau. »



Election des Adjoints

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer à quatre le nombre des adjoints au maire de la commune.

Il a été procédé ensuite, sous la présidence d'Yvon BESCOND, Maire, à l'élection des Adjoints.

Ont été proclamés Adjoints et immédiatement installés :

- 1^{er} Adjoint :** Roland GUILLON
2^{ème} Adjointe : Gisèle HALLEGOUET
3^{ème} Adjoint : Michel BARRE
4^{ème} Adjointe : Emmanuelle ABILY

Après l'élection des Adjoints, Yvon BESCOND a repris la parole :

« Je vous remercie tous pour le bon déroulement de cette séance, vous les élus en premier lieu, vous avez été très studieux et très dignes également. J'ai l'impression qu'on a affaire à une classe de bons élèves

Merci également à Brigitte CONGAR qui assure le secrétariat de cette séance, et qui rédige au fur et à mesure le procès-verbal qui devra être signé par la secrétaire et les assesseurs avant de quitter la salle.

Je tiens à féliciter les adjoints qui viennent d'être élus et je suis particulièrement satisfait de l'équilibre que nous avons à nouveau réussi à trouver : 2 hommes, 2 femmes – 2 adjoints sortants, 2 nouveaux élus. C'est un parfait changement dans la continuité et je l'espère, le gage d'une mandature réussie.

La tradition Forestoise veut qu'une gerbe soit déposée au Monuments aux Morts par le Maire nouvellement élu. Je vous propose donc à tous, élus, parents, amis, spectateurs, (journalistes) que l'on se rende ensemble au Monuments aux Morts, puis nous reviendrons au Bureau Polyvalent pour le pot de l'amitié.

Ne soyez pas étonné si vous entendez les cloches sonner à toute volée ; c'est également une tradition Forestoise pour marquer l'élection du Maire, et c'est avec plaisir que je la respecte. »



L'intégralité du compte rendu du Conseil Municipal est consultable en Mairie.

La nouvelle équipe municipale



Yvon BESCOND



Roland GUILLON



Gisèle HALLEGOUET



Michel BARRE



Emmanuelle ABILY



Jean-Yves CABIOCH



Ghislaine CADIOU



Christine COSSEC



Nathalie FUTEUL



Alain GRAFFE



Isabelle GUYON



Gilles LE BORGNE



Marie-Renée PAGE



Catherine PANNIER



Claude PATINEC



Roland PORHEL



Christine
QUILLIVIC-BERNER



Yves RIVOALLAND



Gildas SALIOU

Compte rendu Conseil Municipal du lundi 14 avril 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 14 avril à 20 h. Tous les conseillers municipaux étaient présents à l'exception de Jean-Yves CABIOCH (excusé, procuration à Yvon BESCOND).

1.- Formation des Commissions Municipales

Le Maire préside toutes les commissions.

Finances – Administration Générale

Vice Président : Roland GUILLON.

Membres : Michel BARRE, Gilles LE BORGNE, Christine COSSEC.

Ecoles – Enfance – Jeunes

Vice Présidente : Gisèle HALLEGOUET.

Membres : Roland GUILLON, Emmanuelle ABILY, Roland PORHEL, Christine QUILLIVIC-BERNER, Nathalie FUTEUL.

Urbanisme – Voirie – Environnt – Cadre de vie

Vice Président : Michel BARRE.

Membres : Roland GUILLON, Nathalie FUTEUL, Isabelle GUYON, Ghislaine CADIOU, Yves RIVOALLAND, Alain GRAFFE, Catherine PANNIER, Claude PATINEC, Gildas SALIOU.

Sports – Loisirs – Culture

Vice Présidente : Emmanuelle ABILY.

Membres : Jean-Yves CABIOCH, Isabelle GUYON, Christine COSSEC, Marie-Renée PAGE, Ghislaine CADIOU, Roland PORHEL, Nathalie FUTEUL.

Action Sociale

Vice Présidente : Marie Renée PAGE.

Membres : Emmanuelle ABILY, Gisèle HALLEGOUET, Isabelle GUYON, Ghislaine CADIOU, Catherine PANNIER.

Communication

Vice Président : Gilles LE BORGNE.

Membres : Roland GUILLON, Ghislaine CADIOU, Isabelle GUYON, Jean-Yves CABIOCH, Alain GRAFFE, Marie-Renée PAGE.

2 - Formation de la Commission d'Appel d'Offres

Yvon BESCOND, Maire ou son représentant.

Membres titulaires Michel BARRE, Roland GUILLON, Gildas SALIOU.

Suppléants : Nathalie FUTEUL, Isabelle GUYON, Roland PORHEL.

3 - Désignation des délégués au SDEF (Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère)

Titulaires : Michel BARRE - Roland PORHEL.

Suppléants : Gildas SALIOU – Yves RIVOALLAND.

4 - Désignation des délégués au SIMIF (Syndicat Informatique).

Titulaire : Alain GRAFFE.

Suppléant : Catherine PANNIER.

5.- Délégations données au Maire par le Conseil Municipal

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide pour la durée du mandat, de confier au Maire les délégations suivantes :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

2° De fixer, dans la limite de 2500 euros par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

3° De procéder, dans les limites d'un montant unitaire de 500 .000 euros, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a. de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du c. de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de chose pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° De décider l'aliénation de gré à gré de bien mobiliers jusqu'à 4600 € ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire ;

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice, ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10.000 euros par sinistre ;

18° De donner, en application de l'article L.324-1 du Code de l'Urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

19° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L.311-4 du Code de l'Urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L.332-11-2 du même Code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximal de 500000 euros par année civile ;

21° D'exercer, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du Code de l'Urbanisme ;

22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L.240-1 et suivants du Code de l'Urbanisme.

23° De prendre les décisions mentionnées aux articles L523-4 et L 523-5 du Code du Patrimoine relative à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrite pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune.

24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Obligations et limites liées à la délégation consentie par le conseil municipal (article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal.

Le conseil municipal peut toujours mettre fin à la délégation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne délégation.

6 - Fixation des indemnités du Maire et des Adjointes

Le Maire donne lecture du texte régissant les indemnités pouvant être versées au maire et aux adjoints.

Proposition est faite au conseil de maintenir les indemnités sur les mêmes bases que la situation actuelle, à savoir :

Indemnité du Maire : 43% de l'indice brut 1015 (1 634 € brut).

Indemnités des adjoints : 16,5% de l'indice brut 1015 (627 € brut).

Accord du Conseil Municipal

7 - Information sur les délégations de fonction aux élus, et les délégations de signature du maire aux fonctionnaires territoriaux.

Le maire informe les conseillers municipaux qu'il est le seul chargé de l'administration de la commune, mais qu'il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité déléguer par arrêté municipal, une partie de ses fonctions aux adjoints. Les arrêtés seront pris dans le courant de la semaine puis notifiés aux intéressés, affichés dans le recueil des actes administratifs et transmis au représentant de l'Etat.

De même, le maire peut prendre, dans les mêmes conditions, un arrêté donnant délégation de signature aux responsables des services communaux pour des actes ou formalités bien précis.

8 - Information sur la commission communale des impôts directs,

Le maire informe le conseil municipal qu'il y a obligation dans chaque commune d'instituer une commission communale des impôts directs, composée du maire et de six commissaires.

Le choix des six commissaires titulaires et des six commissaires suppléants est fait par la Direction des Finances Publiques sur une liste de 24 noms proposés par le maire.

9 – CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Il y a lieu de fixer par une délibération le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS. Proposition est faite au conseil de fixer ce nombre à douze (6 membres élus par le conseil municipal et 6 membres nommés par le maire).

10 - Les Rythmes Scolaires

Suite à la réception en Mairie d'une lettre en recommandé datée du 22 mars 2014 émanant des représentants des parents d'élèves de l'Ecole Georges Brassens et à la diffusion préalable d'un tract en date du 24 mars aux parents de l'Ecole, le Maire, Yvon Bescond tient à réagir et à apporter des éléments à la connaissance des Forestois.

• Historique du dossier

La commune de La Forest-Landerneau, comme toutes les communes de France, a pris connaissance du décret du 24 janvier 2013 mettant en place une réforme des rythmes scolaires. Ce décret ayant été promulgué après beaucoup de tergiversations, les Maires du secteur, y compris celui de La Forest-Landerneau, avaient déjà anticipé et s'étaient réunis le 13 novembre 2012, puis le 12 décembre et le 18 janvier 2013 – (3 réunions avant de connaître la teneur du décret).

Par la suite le dossier a été évoqué à différentes reprises au Conseil d'école de La Forest-Landerneau, comme au Conseil d'école de St Divy car les deux communes

souhaitaient travailler le sujet en collaboration, l'accueil de loisir étant commun et géré par l'association EPAL. De nombreuses réunions ont été organisées tant à St Divy qu'à La Forest pour essayer d'élaborer un projet commun. Début janvier 2014, les associations Forestoises ont été contactées pour leur faire part de la mise en place des activités périscolaires à la rentrée de septembre 2014, et pour solliciter leur éventuelle participation. Par courrier en date du 8 janvier 2014, la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale a souhaité pouvoir disposer du projet d'organisation du temps solaire pour l'école Georges Brassens pour le 31 janvier 2014, puis pour le 28 février 2014. Le projet, après validation par les délégués des parents d'élèves et par la directrice de l'école, a été transmis le 28 février à l'inspection académique. Les orientations étaient claires, semblaient satisfaisantes pour tous et les échanges cordiaux avec les parents d'élèves (confirmés par échanges de mails les 2 et 3 mars 2014) Il était ensuite prévu une information de l'ensemble des parents à l'issue de la présentation de ces orientations au Conseil Municipal du 22 mars.

Judi 20 mars : Réunion du comité de pilotage en présence d'enseignants, des délégués parents, de l'inspectrice d'académie, de la directrice de l'ALSH (Accueil de Loisir Sans Hébergement), du Maire et de deux salariés de la commune pressentis pour l'organisation des TAP (Temps d'Activité Périscolaires). Au cours de cette réunion le Maire a proposé de rencontrer tous les salariés de la commune qui travaillent à l'école Georges Brassens, avec la participation de Kristell Marchal, directrice de l'ALSH. La réunion était fixée au samedi 5 avril.

Samedi 22 mars : Le Conseil Municipal prend acte des nouveaux horaires applicables à l'école Georges Brassens à compter de la rentrée de Septembre 2014, et prend connaissance des réflexions en cours pour l'organisation et l'animation des TAP.

24 mars : Distribution d'un tract à l'Ecole Georges Brassens indiquant « *Devant l'immobilisme et le manque d'implication évident de la municipalité, agissons* » et invitant les parents à une réunion le 1^{er} avril à l'école.

Réception en Mairie d'une lettre recommandée datée du 22 mars formalisant les demandes et préoccupations des parents.

- **Déclaration du Maire au Conseil Municipal du lundi 14 avril :**

« Il est tout à fait logique que ce soit le Conseil Municipal issu des élections du dimanche 23 mars qui prenne les décisions financières qui engagent l'avenir. Le premier conseil municipal depuis l'installation des nouveaux conseillers, c'est aujourd'hui et c'est donc tout naturellement que le dossier « Rythmes scolaires » est à l'ordre du jour. Pour moi, voilà une polémique qui n'aurait pas dû exister et qui malheureusement, compte tenu de la manière utilisée, laissera certainement des traces au

niveau de l'école, mais également dans les relations entre l'école et la municipalité.

Aujourd'hui, il me paraît nécessaire de prendre quelques décisions sur le sujet, décisions qui pourront ensuite, mais ensuite seulement, faire l'objet d'une communication.

Pour être complet, je précise que le programme des TAP du 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2014-2015 sera finalisé au cours d'une réunion de travail qui aura lieu le samedi 17 mai. C'est vous dire que si on est prêt à la mi-mai à prendre les inscriptions pour les activités du 2 septembre, c'est qu'on est pratiquement au bout...

Je pense, que pour être concret, le plus simple pour apporter les réponses aux questions, c'est de reprendre le courrier des représentants des parents d'élèves, puis le compte rendu de leur réunion du 1^{er} avril. »

Les Parents : « *L'état de l'avancement du projet est quasi nul* »

Le Maire : **Je vous laisse le soin d'apprécier l'objectivité de l'information.**

« *Le planning hebdomadaire est établi mais non validé* »
Décision pour le Finistère le 9 avril 2014 pour toutes les communes.

« *L'organisation de l'encadrement n'est pas concrète : aujourd'hui une seule personne qualifiée sur la liste des 6 personnes envisagées, pour un besoin d'au moins 7 personnes* »

Pour l'instant la règle c'est 50 % de « diplômés », 30 % de « formations en cours », 20 % de « supplémentaires ». Parmi le personnel communal, deux sont déjà qualifiées et non pas une.

« *Nous n'avons toujours pas connaissance de l'estimation financière du projet et impacts potentiels qui seront imposés aux parents* »

Objet de la réunion d'aujourd'hui

« *Aucune idée d'activité n'a été proposée à ce jour* »
Le planning des activités de septembre à décembre 2014 sera finalisé le 17 mai.

« *A quand la validation officielle et définitive du planning de la semaine scolaire* »

C'est fait pour toutes les communes du Finistère, lors de la réunion du Conseil Départemental de l'Education Nationale le 9 avril 2014.

« *Quand aurez-vous défini l'encadrement* »
EPAL est en charge du dossier et doit établir un questionnaire pour mieux cibler les besoins du 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2014-2015.

« *Quand aurez-vous défini le coût éventuel répercuté aux parents pour* »

Le repas du mercredi midi : Conseil de ce jour

Le transport du mercredi midi : Conseil de ce jour

Le temps de transition de 11 h 45 à 12 h 30 le mercredi midi : Conseil de ce jour

Les activités des TAP : le 17 mai pour le 1^{er} trimestre 2014-2015.

« Quand sera définie l'organisation du centre aéré pour absorber l'augmentation du nombre d'enfants à prendre en charge »

Le centre aéré est commun avec St Divy. La gestion en est confiée à EPAL ;

« A trois mois de la rentrée, hors période estivale, vous êtes-vous rendu compte qu'il s'agit là de 120 enfants de moins de 11 ans qu'il va falloir gérer et encadrer sous votre responsabilité ? »

« Devant l'inquiétude des parents d'élèves, nous prévoyons d'ores et déjà une réunion d'information et d'échanges pour les tenir au courant du non avancement du projet »

« Attendez-vous le 2 septembre 2014 pour agir ? »

« Devant la variabilité de vos réponses sur tous ces sujets, sans réponse écrite de votre part dans le délai imparti, nous ne pourrions que conclure à votre désengagement total sur ce sujet pourtant de première importance, et prendrions toutes les mesures utiles et nécessaires à son aboutissement de manière satisfaisante pour les enfants, les parents et le corps enseignant »

Je laisse les Forestois juger des termes employés dans cette lettre adressée au Maire de leur Commune avec un ultimatum fixé pour la réponse.

• **Réponses aux questions :**

- Locaux qui pourront être utilisés pour ces activités : **tous les locaux communaux y compris l'école.**

- Nombre et qualification des encadrants : **en cours avec l'EPAL.**

- Crainte de l'équipe enseignante de voir les temps de « garderie » s'allonger sans réel projet :

« Je ne me permets pas de juger de la qualité de l'enseignement, alors qu'elle ne juge pas la qualité d'EPAL. »

- Organisation du mercredi à la sortie du temps scolaire (lien avec le centre aéré) : **EPAL.**

- Validation du planning : Le dernier planning en date a été présenté et expliqué aux parents lors de la réunion. Il faut tout de même noter qu'au moment de la réunion, l'inspection académique nous a donné l'information que ce planning n'était validé que provisoirement car il manquait dans le dossier l'avant-projet du PEDT (Projet Educatif Territorial). Kristell MARCHAL (représentant EPAL) nous a indiqué que l'avant-projet avait été rédigé et communiqué au maire jeudi 27 Mars ce qui peut expliquer que l'inspection n'avait pas encore reçu le document : **Avant-projet de PEDT transmis**

- Un Plan de formation du personnel est envisagé par la mairie, mais à quelle échéance?

En cours, vu le 5 avril.

- Coûts

a) A ce jour, pas de réponse sur ce sujet mais il est clair que ces TAP auront un coût (salaires, matériel). Le maire avait évoqué que ces coûts soient pris en charge par la municipalité mais reste à confirmer.

b) Pour les enfants qui le mercredi seront transférés à St Divy pour la cantine et/ou le centre aéré, le transport doit également être pris en compte. A noter que le mode de transport retenu devra être validé par la PMI (présence d'enfants de moins de 6 ans).

Les TAP auront un coût : Qui paie ? **Conseil du jour**
ALSH de St Divy : **Conseil du jour**

Questions des parents

a) Les TAP

- Quelles sont les activités qui seraient proposées pour les TAP ? **Pour le 1^{er} trimestre, réponse le 17 mai**
Est-ce qu'une participation financière serait demandée aux parents pour les TAP ? si oui de quel montant? : **Conseil du jour**

b) Mercredi

- Qui paie la garderie après l'école : **Conseil du jour**
- Qui paie le repas du mercredi midi ? **Conseil du jour**

- Le transport sera-t-il bien pris en charge par la mairie? : **Conseil du jour**

- Nous voudrions être certains qu'il y aura assez de places pour accueillir les enfants le mercredi au centre aéré : **EPAL pour l'instant.**

- Nous avons compris que l'encadrement par des binômes pour des groupes de 36 ne serait pas accepté.

- Nous avons compris qu'il est possible d'engager un plan de formation de certaines employées municipales, elles pourraient donc rentrer dans l'effectif nécessaire à l'encadrement. Est-ce bien cela ? **OK pour la formation**

c) Coûts :

Quels vont être les coûts refacturés aux parents? Sachant qu'il a été publié dans la presse une augmentation des impôts pour financer l'application de cette réforme :

Il n'est pas exact de dire que l'augmentation des impôts servira à financer l'application de la réforme. Pour être objectif il faut reprendre le compte rendu du Conseil Municipal du 22 mars (en page 4 de ce Keleier) :

d) Communication de la mairie :

- Ne serait-il pas possible d'avoir une communication officielle du maire sur l'avancement du projet ou une réunion publique permettant d'en discuter ?

Oui après les décisions du Conseil, pas avant.

Conclusion des Parents (compte rendu de la réunion du 1^{er} avril)

Nous remercions les parents, venus nombreux, et qui ont porté un intérêt très fort à ce sujet. Nous voulons sincèrement faire avancer le projet et ceci sans aucune animosité envers la municipalité. Au contraire, nous pensons que seule la discussion constructive permettra d'avancer rapidement, de prendre les décisions nécessaires permettant l'aboutissement du projet dans les délais impartis.

Nous avons donc validé les points suivants dans un souci de discussion :

- Prendre rendez-vous avec le maire (représentants des parents d'élèves pour faire le point sur les questions en cours).

- - Etre présent au comité de pilotage du projet.
- Demander lors du prochain conseil d'école un planning clair sur les décisions à prendre.

• Votes du Conseil

Des décisions concrètes étant à prendre sur plusieurs points, le Maire soumet au vote les questions suivantes :

- **Participation financière des parents pour les TAP** : Non, la dépense sera prise en charge par le budget communal.
- **Déplacement le mercredi midi vers l'ASLH de St Divy** : Transport et repas seront à la charge des utilisateurs directement auprès d'EPAL.
- **Temps de transition du mercredi à 11 h 45** : Une permanence gratuite sera assurée par la Mairie jusqu'à 12 h – Ensuite, et jusqu'à 12 h 30 éventuellement, une garderie pourra fonctionner.
- **Cette garderie sera-t-elle payante ?** Oui au tarif « garderie » de 12 h 00 à 12 h 30.

Ces différentes questions font l'objet de 4 votes différents, et les délibérations sont toutes adoptées à l'unanimité.

En conclusion, le Maire fait part de son incompréhension, déplorant la création d'une telle polémique et de telles attaques, compte tenu du travail engagé depuis de nombreux mois sur ce sujet complexe, et remercie vivement les parents qui lui ont exprimé leur soutien et l'ont informé qu'ils se désolidarisent de cette action.

A noter : Le Conseil d'Ecole du jeudi 17/04 et le Comité de Pilotage du jeudi 24/04 ont depuis permis de rapprocher les points de vue et d'apporter des réponses aux interrogations légitimes des parents, dans un dialogue constructif.

11.- Informations diverses

- ✚ L'Etat vient d'informer la commune du montant de la DGF 2014 (Dotation Forfaitaire) : 168.254 € - en baisse de 4 % par rapport à 2013.
- ✚ Les élections européennes auront lieu le dimanche 25 mai 2014.

L'intégralité du compte rendu du Conseil Municipal est consultable en Mairie.

Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas

La Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas (CCPLD) est composée de 22 communes représentées par 48 conseillers communautaires (deux pour La Forest-Landerneau : Yvon BESCOND et Marie-Renée PAGE).

Dorénavant ces conseillers sont élus au suffrage universel (lors des municipales) et non plus désignés par les Conseils municipaux. Cette évolution démocratique accompagne la montée en puissance de l'intercommunalité.



Vendredi 25 avril avait lieu le premier Conseil communautaire depuis les élections municipales. À l'ordre du jour de cette séance : la mise en place des Conseillers, l'élection du Président, la fixation du nombre de vice-présidents et l'élection de ceux-ci.

Patrick LECLERC, Maire de Landerneau a été élu Président de la CCPLD et le nombre de vice-présidents a été fixé à neuf.

Yvon BESCOND, Maire de La Forest-Landerneau, a été élu Premier Vice-Président.

Informations municipales

Etat Civil

Naissances

- Quentin BAILLOT, né à Brest le 18/03/2014, domicilié 6 Hameau de la Forge.
- Adèle VIGNAUD, née à Brest le 09/04/2014 domiciliée à Mesguen.

Décès

- Madame Marie Anne LE GUEN, âgée de 84 ans, domiciliée à la Maison de Retraite de Landerneau, décédée à Landerneau le 27/03/2014

Urbanisme

Déclarations préalables de travaux

Demandes

- M. FAUGLAS Thierry, 4 Ker Arzel pour l'installation d'un portail motorisé
- M. MIOSSEC Christian, Les Quatre Vents pour des modifications ouvertures de la maison et des annexes.
- M. AIME Yann, 17 Hameau de Rulan pour un abri de voiture et remise.
- M. QUILLIVIC Philippe, 8 Rue de la Croix de Mission pour un ravalement.

Accords

- M. LESTIDEAU Guy, 3 Kéranna pour la création d'une salle de bain attenante à la chambre du rez de chaussée
- M. BERGERE Bernard, 1 place de Rochebrune pour un sas d'entrée.
- M. FAUGLAS Thierry, 4 Ker Arzel pour l'installation d'un portail motorisé

Refus

- M. KARALOK Mehmet Akif, le clos de la Garenne pour une clôture et un mur de soutènement.

Permis de construire

Accords

- La Commune de La Forest-Landerneau pour la rénovation et l'extension du local des services techniques
- M.CABON Ludovic pour une maison au Clos de la Garenne

Recensement des jeunes Parcours citoyen (filles et garçons)

Modalités de recensement des Françaises et des Français nés en **Mai 1998**. En application de la loi du 28 octobre 1997, les jeunes gens et jeunes filles sont tenus de se faire recenser en mairie à partir **du jour où ils atteignent l'âge de 16 ans**. L'inscription ne peut pas être prise avant. Les jeunes sont donc invités à passer en mairie, munis du livret de famille. Une attestation leur sera délivrée. Elle est exigée pour l'inscription aux examens, concours, permis de conduire.

Bibliothèque

Samedi 26 avril, de nombreux enfants, souvent accompagnés de leurs parents, ont suivi avec bonheur une magnifique séance de contes, proposée par les

bénévoles de la bibliothèque et animée par l'Association « **Le vent nous dit** ».

Après le marché de Lucette, le chaton perdu en forêt, un conte de Pâques mettait en scène des poules très actives, puis place à Jules, le cochon fort sympathique et très ingénieux, qui semble avoir eu la préférence du public ! Le numéro de ventriloque de l'insolente marionnette a bien amusé grands et petits.

Tous ces contes étaient entrecoupés d'intermèdes musicaux auxquels le public participait bien volontiers : « Le loup, le renard et la belette », « Le rock'n roll des gallinacés » et bien sûr l'incontournable « Jean Petit qui danse » !



« C'est déjà fini !... » Ce mot d'enfant résume bien la satisfaction générale.

L'Association « Le vent nous dit » a d'autres projets à partager avec les Forestois. Les conteurs envisagent de redonner le récit des Chevaliers de la Table Ronde sur le site du Château de Joyeuse Garde au début de l'été. Ils préparent également un spectacle pour adultes qui servira à financer un projet humanitaire vers Madagascar.

Ecoles

LA FOREST - LANDERNEAU OPERATION RECUP' DE JOURNAUX !



PROCHAINE COLLECTE
ECOLE GEORGES BRASSENS
SAMEDI 10 MAI - 11H00 / 12H00

Rendez-vous à la salle omnisports.

ATTENTION : publicités, magazines et autres papiers glacés sont exclus de la collecte.

KERMESSE ECOLE SAINTE ANNE



Le dimanche 18 mai, l'équipe éducative, les parents et les enfants de l'école Sainte Anne sont heureux de vous accueillir à leur kermesse.

Le programme des festivités :

- 10 h 30 : la vente de gâteaux
- 11 h 00 : l'apéritif et la vente des crêpes et des merguez / frites
- 14 h 00 : le défilé des enfants
- 14 h 30 : l'ouverture des stands
- 17 h 00 : la tombola

Nous espérons vous voir nombreux.

Vie associative

Club « Val Elorn »



Randonnées pédestres ouvertes à tous

Pour les sorties, RDV parking église à 13h30 pour départ groupé en voitures particulières. Chaussures adaptées et bâtons recommandés.

Renseignements auprès de :

- Daniel Larvor 02 98 20 31 51
- Gisèle Hallégouët 02 98 20 25 95.

12 mai :Logonna (le mendy).

26 mai :La Roche.

2 juin : Etang du Roual.

Une marche plus courte est proposée, rendez-vous pour le départ au même endroit.

La sortie du lundi 30 juin à l'île de Batz est ouverte à tous les adhérents, le départ à 9 h 30 se fera en voitures particulières. Le retour vers 18 h. 30. Bateau aller à 11 h. bateau retour : départ de l'île de Batz à 17 h. Chacun apporte son pique-nique. Inscriptions indispensables pour le lundi 02 juin (date limite pour réserver le bateau) auprès de Daniel LARVOR, Gisèle HALLEGOUET ou Marie-Claire SCLEAR.

Inter-clubs :

22-05 :La Forest.

05-06 : Saint-Thonan.

12-06 : Plouédern.

Travaux manuels : 20 mai (3ème mardi du mois).

Travaux d'aiguilles : 2ème et 4ème vendredi du mois.

Journée de détente et d'amitiéS : 18 juin.

Une sortie est proposée par le Douvez à Plougouvelin le mardi 24 juin.

Information TENNIS

L'équipe 1 de la Forest-Landerneau, composée d'Olivier Delisle, Michel Marquer, Willy Monfort, Fabien Jeanneau, Laurent Chehere et Dominique Jestin, a terminé la saison 2014 de départementale 3. A l'issue des 10 journées de championnat, elle termine première de sa poule avec 10 victoires et accède à la départementale 2 pour la saison prochaine. Félicitations aux joueurs pour ce parcours sans faute.



Le club de tennis lance un appel à des joueurs susceptibles d'être intéressés pour jouer à La Forest-Landerneau la saison prochaine afin de renforcer son équipe 1 en raison de départ lié à des changements professionnels et aussi pour intégrer également le club pour augmenter le nombre de licenciés et permettre une meilleure gestion des équipes pour la saison prochaine.

Renseignements et informations possibles par mail:

micheldouryan@gmail.com

ou téléphone: 02 98 21 54 63

Association des parkinsoniens du Finistère

L'association organise **tous les jeudis de 14 à 15 heures, une SEANCE DE GYMNASIQUE DOUCE** animée par une kinésithérapeute, à la salle J, Couloigner (au-dessus de la bibliothèque) à PLOUDANIEL. Ces séances sont ouvertes à tous les malades et leurs accompagnants. C'est une occasion de nous retrouver pour bouger, discuter dans une ambiance sympathique et détendue où chacun travaille selon ses capacités.

Pour tous renseignements : Marie au 02 98 20 30 00

Vos annonces

- 👤 Jeune fille 15 ans propose **services de baby-sitting et dog-walker** (promenade des chiens). Je peux me déplacer sur La Forest-Landerneau et Landerneau. Pour plus d'informations merci de me contacter au 07.61.91.54.86.

👤 **ERDF – Formation en alternance**

ERDF en Bretagne souhaite accueillir à la rentrée de septembre 2014, 55 nouveaux alternants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sur les formations suivantes.

- 10 Titres Professionnels de Conseiller Clientèle Raccordement à Distance.
- 27 Bac Pro Electrotechnique,

- 14 BTS ou licences Electrotechnique

- 2 DUT Génie Civil

- 2 BTS Assistant Technique d'Ingénieurs

En moyenne, chez ERDF, 50% des alternants en fin de cursus intègrent l'entreprise

Les candidats, hommes ou femmes, sont invités à consulter les offres et à postuler en ligne sur :

http://www.erdf.fr/ERDF_Recrutement/Alternance/Nos_offres

NOUVELLE ACTIVITE

FIL O Qui , retouches, confection – Nathalie GUEVEL
Tél : 06.80.62.71.81 ou 02.98.25.86.49

La Capsule

CHARCUTERIE MAISON A EMPORTER

Saucisson à l'ail (environ 200 g)
Pâté de campagne (environ 200g)
Pâté de tête (environ 200 g)
Rillettes (environ 200 g)
Merguez (environ 12 pièces)
Grosse saucisse Nature ou Fumée
Saucisse Nature,
Chèvre/Basilic, Roquefort, Aux herbes, Moutarde à l'ancienne, Vin rouge/Echalotte

Prise de commande jusqu'au mercredi soir.

Retrait des commandes le vendredi à partir de 17 h

Attention : pour les semaines du 1^{er} mai et 8 mai, livraison différée au mercredi.

DATES A RETENIR

Judi 15 mai : Kig Ha Farz

Judi 22 mai : Rougaille / Saucisse

Vendredi 23 mai : **Inauguration de La Capsule**
à partir du 18 h 30 avec dégustation de notre charcuterie maison

A partir du 16 mai, repas barbecue tous les vendredis.

La Capsule sera fermée du 1^{er} au 4 mai, du 8 au 11 mai

Tél : 02.98.44.96.31 – lacapsule29@orange.fr

Café De La Gare

Nouveau ! Petite restauration de dépannage :

Croque-baguettes, minis pizzas et pâtes box, aux horaires d'ouverture du café ou sur coup de fil.

Exposition – vente : Vendredi 16 mai de 17h à 20h

Créations et réalisations carton de Céline Dancoisne
Sensible au côté recyclage et transformation de la matière brute, elle s'est formée à la création de mobilier en carton en 2009 et peut aujourd'hui proposer des créations ou réaliser des objets ou meubles sur mesure, ainsi chaque pièce est unique.

Café tricot

Attention ! Il n'aura pas lieu le 1^{er} jeudi de ce mois mais le jeudi 15 mai à partir de 16h30.

Fériés

Le Café sera ouvert tous les jours fériés (1^{er} mai, 8 mai, jeudi de l'Ascension), avec **dépôt de pain**.
Ouverture à 10 h00 et horaires habituels du café.

Fermetures exceptionnelles : lundi 5 et mardi 6 mai.

SURVOL DE LA FOREST PAR LES AVIONS DE LIGNE AU DEPART DE GUIPAVAS

Information de Michel Bergot, habitant de la commune

« Cette pétition disponible dans tous les espaces ouverts au public y compris la MAIRIE circule depuis 15 jours et a déjà récolté une centaine de signatures, ce qui est bien et nous remercions toutes les familles Forestoises concernées. Mais il nous en faudrait beaucoup plus pour avoir du poids vis à vis du SNA OUEST. Connaissez-vous des gens susceptibles de signer ? Incitez-les à le faire SVP. Vous pouvez me contacter je vous enverrai la pétition par mail. La Municipalité a fait un courrier au SNA pour se plaindre du nombre grandissant d'avions à survoler La Forest Landerneau.

Nous précisons bien que nous ne sommes pas contre l'expansion de l'Aéroport de Brest Bretagne, mais que nous demandons simplement que ce qui avait été prévu soit respecté :

«EVITER LE SURVOL DE LA FOREST LANDERNEAU AVEC PASSAGE ENTRE SAINT DIVY ET LANDERNEAU».

Voir article Keleier de Mars 2014. Nous vous rappelons qu'aujourd'hui ce sont 20 décollages par jour que nous subissons à partir de 6h30 mais qu'à l'horizon 2020 il en est prévu 40 par jour et si l'atterrissage se fait aussi par ici, ce qui commence à être le cas, nous serons à 80 mouvements par jour et quand il y aura des vols de nuit, là il sera trop tard...

Si nous voulons assister aux Commissions Consultatives de l'Environnement pour être au courant de ce qui va se faire et nous faire entendre, il est impératif de créer une Association ».

Contact: Michel BERGOT 07.86.13.41.89.
michel.bergot.htc@orange.fr

A noter : Suite au courrier adressé par le Maire à la CCI de Brest, la commune a participé le 24/04 à la commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Brest ; une étude technique est en cours.